



## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2012

**PRESENTS** : Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Kabut Florence, Badaire Corinne, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,

Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard, Couasnon Thierry, Pierron André, Gilbert Joel, Soupa Franck, Bidal Claude, Huvenne Bernard,

**PROCURATIONS** : Marre Michèle à *Rapin Jacqueline*, Favre Pierre à *Trivério Christian*, Kupper Lionel à *Huvenne Bernard*, Requet Michel à *Bidal Claude*.

**ABSENTS** : Truchot Hervé, Appert Nicolas

Arrivée de Madame Henry Jeanine à 20h25

#### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Longuet Odile a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03-10-2012

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 octobre 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

*Dans la rubrique « communication des élus » :*

- *concernant les réunions de la commission voirie, Monsieur Claude Bidal tient à préciser qu'il n'a manqué qu'une seule réunion.*
- *Concernant la question de Madame Vuattoux Georgette, il s'agit du comité scolaire non pas du conseil d'école.*

Après rectification, le Procès-Verbal du 3 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

---

## QUESTION SUPPLEMENTAIRE

---

### **Cession d'une parcelle communale, chemin des Hutins Vieux à SONGY.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter une question supplémentaire à l'ordre du jour.

Après accord unanime du conseil :

**Exposé :** Bidal Jean-Luc, Le Maire,

- rappelle la délibération du conseil municipal portant signature d'un portage foncier avec l'E.P.F pour l'acquisition du bien situé chemin des Hutins vieux à Songy. Cette acquisition avait été faite pour permettre l'implantation de la future crèche intercommunale sur une partie de la parcelle et l'autre partie devait être proposée à la vente. Ainsi, depuis plusieurs mois, le bien principal situé sur cette parcelle est disponible à la vente sous couvert de l'EPF. Ce matin, une offre a été faite à un prix convenable de 550 000€, ce bien étant estimé par les services des Domaines de France à 525 000€.

-demande accord du conseil municipal pour autorisation de vendre au prix minimum de 550 000€, sachant que la régularisation de cette vente sera de nouveau soumise à l'approbation du conseil ultérieurement.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

*-donne pouvoir au Maire d'autoriser la vente au prix minimum de 550 000€ pour le bien situé chemin des Hutins vieux à songy.*

---

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 07-11-2012

---

### 1 - FONCIER

#### 1-1 : Acquisition parcelle BO183 - Route de Perrignier

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 13 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

- Vu l'accord signé par Mr et Mme Martial ELLER pour utilisation de leur tènement foncier pour exécuter les travaux d'aménagement et sécurisation, route de Perrignier (RD 25) et la mise en souterrain des réseaux aériens, avant aliénation,

-Propose de régulariser le tènement foncier appartenant à Mr et Mme Martial ELLER, pris pour la réalisation desdits travaux et figurant au cadastre à la section BO, sous le numéro 183, au lieudit « Chemin de la Citadelle », pour 142 m<sup>2</sup>, au prix de 2.130 euros.

#### Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

*-autorise le Maire à acquérir* ladite parcelle BO 183 pour 142 m<sup>2</sup> ci-dessus, au prix de 2.130,00 euros et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

---

#### 1-2 : Acquisition parcelle BP 59 « Les Gorles »

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 13 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Propose de procéder à l'aliénation de la parcelle cadastrée section BP n° 59 sise à SCIEZ « Les Gorles » d'une contenance de 47 ca,

-Considérant la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section BP n° 59 sise à SCIEZ « Les Gorles », afin de permettre l'aménagement sécurisé du carrefour « chemin des crapons – route

d'Excuvilly », d'une surface de 00a 47ca appartenant à Monsieur Michel BOURGEOIS, selon l'estimation de France Domaine à savoir 30 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1.410,00 €.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,  
Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

*-autorise le Maire à acquérir* la parcelle cadastrée section BP n° 59 sise à SCIEZ «Les Gorles», au prix de 1.410,00 euros et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

---

## **2-Opération RD25 – Mise en sécurité route de Perrignier**

**2-1 : SYANE 74 - Approbation du décompte définitif des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications.**

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuité.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2011.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de 259 164.52€ et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation du SYANE 74	: 74 037.54€
TVA récupérable ou non par le SYANE 74	: 29 461.20€
Quote-part communale ( <i>Y compris différentiel de TVA</i> )	: 148 117.30€
Frais généraux	: 7 548.48€

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4.77%, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE 74 pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie la somme de 155 665.78 euros, dont 148 117.30 euros remboursables sur annuités et 7 548.48 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 6 594.00 euros, il reste dû la somme de 148 117.30 euros au titre des travaux, et de 954.48 euros, au titre des frais généraux.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

- *prend acte et approuver le décompte définitif* de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 149 071.78 euros, dont 148 117.30 euros remboursables sur annuités et 954.48 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- Approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 149 071.78 euros, dont 148 117.30 euros sous forme de 20 annuités, conformément au tableau ci-annexé et 954.48 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- *Autorise le Maire à signer* toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

---

## 2-2 : CG74 - Approbation du décompte général des travaux

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

-Vu la délibération N°2011-04-04 du 29 avril 2011, autorisant signature de la convention de financement avec le conseil général de Haute-Savoie.

Rappelle le plan de financement :

Montant total des travaux (hors SYANE)	= 773 736€ TTC
- participation CG74	= 210 420 € TTC
- participation SCIEZ	= 563 316€ TTC

-Vu la délibération n°2011-11-02 du 3 novembre 2011, autorisant avenant N°1 sur le lot 1 du marché pour un montant de 40 159 € HT,

-Vu la délibération N°2011-02-12 du 28 février 2012 approuvant le plan de financement du SYANE pour les travaux d'électrification sur la RD25 à hauteur de 274 757€ TTC.

Présente le décompte général du CG74 et le soumet à l'approbation.

Montant des travaux (hors SYANE)	= 744 937.92 € TTC
Montant travaux SYANE	= 254 608.32 € TTC
Montant total des travaux	= 999 546.24 € TTC
- participation CG74	= 219 101.90 € TTC
- participation SCIEZ	= 780 444.35 € TTC

Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

*-approuve le décompte général du CG74 pour les travaux de sécurisation dans la traversée de Bonnatrait sur la RD25.*

---

## 3-Surveillance des lieux de baignade été 2012 : Approbation du décompte définitif

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Rappelle la délibération N°2012-04-06 du 3 avril 2012, autorisant signature de la convention de mise à disposition de personnel du SDIS74 pour la surveillance de la plage municipale durant l'été 2012 pour un coût prévisionnel de 29 443.14€

Présente le décompte définitif du SDIS74 pour une somme identique au prévisionnel.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

- *approuve le décompte définitif du SDIS74 pour la surveillance de la plage municipale durant l'été 2012 pour un coût total de 29 443.14€*

---

#### **4-Nouveaux tarifs cimetière communal**

Exposé : Rapin Jacqueline, Maire adjoint

Considérant que le cimetière communal est équipé de nouveaux modules de columbarium et d'un jardin du souvenir,

Considérant que les tarifs du cimetière communal n'ont pas été réajustés depuis de nombreuses années,

Propose de modifier les tarifs du cimetière communal comme suit :

**Concession cimetière pleine terre**

(Caveaux et tombe) 160 € / 30 ans

**-Concession columbarium**

Rang A (Ancien) 460€ / 30 ans

Rang B (Ancien) 935€ / 30 ans

Rang C (Nouveau) 1 100€ / 30 ans

Rang D (Nouveau) 1 100€ / 30 ans

L'accès au Jardin du Souvenir est libre et gratuit.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

- approuve les tarifs du cimetière communal ci-dessus.*

---

#### **5- Budget Primitif Communal : Décision Modificative N°1**

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

- propose de modifier le budget primitif comme suit :

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

*-Intégration de versements de subventions non notifiées au moment du vote du budget primitif :*

c/1321 : Taxe sur le réseau électrique SYANE + 5 100€

c/1323 : Subvention sur fonds genevois pour opération de mise en sécurité de la voirie : + 29 100€ et solde participation CG74 sur opération RD25 113 000€

c/1328 : Subvention Agence de l'Eau pour études profils de baignade + 1 590€

c/1335 : Participation pour places de stationnement manquantes sur permis de construire enregistrés en 2012 + 40 000€

-Diminution de recettes :

c/10222 : Dotation F.C.T.V.A. ajustement par rapport au versement. Diminution due au retrait de certaines dépenses d'investissement n'étant pas soumises au FCVTA.

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

c/2041582 : Paiement SISAM de la participation de Sciez à la maîtrise d'œuvre du projet de crèche.

c/2051 : Acquisition de nouveaux logiciels de gestion financière et d'Etat civil compatibles avec la dématérialisation des fichiers notamment avec la Trésorerie Principale : + 5 400€

c/202-2031-2315 : Répartition du solde des recettes d'investissement en fonction des besoins.

#### Opérations d'ordres : (040)

Intégration comptable des travaux réalisés par le SYANE pour les opérations « Anneaux de Bonnatrait » pour 67 914€ et « RD25 Route de Perrignier » pour 251 616€

#### Décision :

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

*-approuve la Décision Modificative N°1 du Budget primitif communal résumée comme suit :*

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement			
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
2041582	Subvention d'équipement		9 600,00	1321	Subventions d'investissement - Etat et établissements nationaux		5 100,00
2051	Concessions et droits similaires		5 400,00	1323	Subventions d'investissement - Département		142 100,00
202	Frais de réalisation documents		15 000,00	1328	Subventions d'investissement - Autres		1 590,00
2031	Frais d'études		10 000,00	1335	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement		40 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques		144 890,00	10222	Dotation F,C,T,V,A.	3 900,00	
<i>Sous-total</i>			<i>184 890,00</i>	<i>Sous-total</i>		<i>3 900,00</i>	<i>188 790,00</i>
2315-050,822	Construction		319 529,96	1323.01	Subventions d'équipement		132 231,21
				16876.01	Autres emprunts et dette assimilées		187 298,75
<i>Sous-total (041 Opérations d'ordre)</i>			<i>319 529,96</i>	<i>Sous-total (041 Opérations d'ordre)</i>			<i>319 529,96</i>
TOTAL			504 419,96	TOTAL			504 419,96

  

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
<i>Sous-Total</i>				<i>Sous-Total</i>			
TOTAL				TOTAL			

## 6-Mission à Madagascar – Novembre 2012

Exposé : Bidal Jean-Luc, Le Maire

-rappelle la délibération en date du 31 mai 2011 autorisant signature d'une convention de coopération décentralisée avec la commune de Vohindava.

-Explique les différentes actions menées depuis la signature de la convention,

-Demande un mandat spécial pour Fatima Bourgeois et Richard Réale pour une mission à Madagascar de 12 jours, du 9 au 20 novembre 2012.

**Objectifs de la mission :**

Suivi officiel des travaux entrepris dans le cadre de la coopération décentralisée,  
Inauguration d'une salle de classe maternelle et de la rénovation de 3 salles de classe du collège,  
Rencontre avec les différents partenaires,

Afin de dédommager les élus dans cette mission, propose d'attribuer un remboursement d'une partie des frais engagés lors de l'exécution de cette mission, soit un forfait de 500 euros par conseiller, correspondant aux frais d'hébergement et de repas pendant la mission.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire,

Après débat et vote, le conseil Municipal, à la majorité moins 5 abstentions (*Bidal Claude, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Kupper Lionel et Michel Requet par procuration*)

*-Valide le caractère spécial de cette mission,*

*-Mandate Fatima Bourgeois et Richard Réale pour exécuter cette mission,*

*-Accorde une prise en charge d'une partie des frais de mission, par le budget communal, à hauteur de 500 euros par élu mandaté.*

---

## **7-Subvention exceptionnelle : Jeunes Agriculteurs du Bas-Chablais**

Exposé : Bidal Jean-Luc, Le Maire

-Présente une demande de l'association des Jeunes Agriculteurs du Bas-Chablais, qui organise chaque année un concours de bétail lors de la foire de la Saint-Martin à Bons-en-Chablais. A cette occasion, les agriculteurs des communes environnantes, dont Sciez, sont invités à participer en présentant leurs vaches. Des prix sont remis au premier de chaque section, et c'est pour financer l'achat de plusieurs cloches, que l'association sollicite les communes concernées.

-Propose de verser à l'association des Jeunes Agriculteurs du Bas-Chablais, une subvention exceptionnelle de 160 euros pour l'achat d'une cloche.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire,

Après débat et vote, le conseil Municipal, à la majorité moins 1 abstention (*Bidal Claude*)

*-Autorise versement d'une subvention exceptionnelle de 160 euros au profit de l'association des Jeunes Agriculteurs du Bas-Chablais pour l'achat d'une cloche.*

---

## **8-Sentier « la légende de la Serpe », Pouvoirs au Maire de passer et signer avenant à la convention avec le Conservatoire du littoral.**

Exposé : Rapin Jacqueline, Maire adjoint



- rappelle la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2004, portant acceptation du tracé du sentier « La légende du Moulin de la Serpe » et demande d'inscription de cet itinéraire au P.D.I.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).
- appelle que suite à des difficultés liées à l'entretien et au balisage du parcours au niveau de la buxaie dans le Domaine de Guidou, la C.C.B.C. a envisagé une modification de l'itinéraire qui a été adopté par le conseil municipal en séance du 3 octobre dernier.
- propose de régulariser cette décision par un avenant à la convention initiale

#### **Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,  
Après débat et vote, le conseil Municipal, unanime

*-donne pouvoirs au Maire de passer et signer l'avenant à la convention.*

---

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

---

#### **Communication du Maire :**

Le Maire informe le conseil que l'élaboration du P.L.U. touche à sa fin et que l'enquête publique sera très prochainement mise en place, madame Longuet reçoit le commissaire enquêteur le lundi 12 novembre. L'enquête publique sera longue, elle débutera en décembre jusqu'au 15 janvier 2013 environs.

Rappelle la cérémonie du 11 novembre, ce dimanche au cimetière à 11h.

Dans le cadre des études en cours sur l'aménagement de la zone Moulin, une réunion sera programmée en janvier 2013, pour présenter les propositions du C.A.U.E.

#### **Communication des élus :**

Monsieur Démolis Hubert :

-explique que le bail de location avec les consorts Filipetto pour l'Office de Tourisme est en cours de vérification et qu'il sera soumis au comité de direction le 22 novembre prochain. Les travaux d'aménagement sont estimés à 80 000€, 65 000€ de travaux et 15 000€ de matériels. Le bail devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

-informe le conseil qu'une réunion de présentation du bilan de l'office de tourisme aura lieu le 6 décembre 2012 au C.A.S à 19h30, et qu'à cette occasion la commune se verra remettre le label « Famille + ». Tout le monde est invité à cette réception.

Madame Roch Monique informe l'assemblée que le conseil municipal est invité le samedi 24 novembre à 17h30 au Club « La Joie de Vivre » à côté de l'église, pour un apéritif à l'occasion de leur vente annuelle de Noël.

Madame Henry Jeanine présente le « Week-end Contrebasse » qui se déroulera les 24 et 25 novembre au Guidou.

Samedi 24-11 à 20h : « La Contrebasse », comédie d'Eric Soulard d'après Suskind.

Dimanche 25-11 à 17h : Concert harpe et contrebasse avec Asami Uemura à la harpe et Tashko Tasheff à la contrebasse.

Monsieur Vignaud donne la composition du groupe de travail chargé de valoriser l'affectation et l'utilisation de l'ensemble des bâtiments communaux. Vignaud Christian, Roch Monique, Longuet Odile, Jacqueline Rapin, Pierron André, Bourgeois Fatima, Braize Liliane, André, Gilbert Joel, Kupper Lionel.

---

Dates prévisionnelles de réunion du Conseil Municipal :

**Mercredi 5 décembre 2012 à 20h**  
**Vendredi 21 décembre 2012 à 19h30**

---

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 21h10 heures

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE *13-11-2012*- PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 07-11-2012,  
SIGNÉ

La secrétaire de séance  
LONGUET Odile



Le Maire  
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le *14*-11-2012 conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales